



PV CC Coppet 6/2016

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 29 août 2016 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Préavis No **08/2016-2017** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 ;
7. Préavis No **09/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 164'500.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 4 à 14 ;
8. Préavis No **10/2016-2017** relatif à l'initiative populaire communale « pour la pérennité des établissements publics » ;
9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 44
Excusés : 10
Absents : 1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 23 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 29 août 2016

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 29 août 2016 est approuvé à la majorité avec 0 non et 3 abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que l'aide-mémoire sur le site vd.ch/communes contient des informations utiles et que les rapports doivent être rendus signés dans les délais.

Le préavis n° 9/2016-2017 n'a pas été envoyé à la commission de Gestion. Ceci est une erreur, car la commission de Gestion doit statuer sur les entretiens des bâtiments.

Une communication de la Municipalité sera ajoutée au point n°10 de l'ordre du jour. Cela concernera la patinoire du Château.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : le programme de la législature a été discuté en Municipalité. Les trois axes sont :

- mettre en valeur l'espace public, comme l'éclairage des arcades, les lieux de détente et la place du Four.

- apaiser la circulation, comme la traversée du Bourg et la circulation à la rue des Murs et à la rue de la Gare, l'accessibilité à la Gare, les pistes cyclables, les chemins piétonniers, les parkings souterrains.

-construire des bâtiments publics, comme la piscine-patinoire, l'auberge communale, la transformation de la salle communale, les logements d'utilité publics et la réaffectation du musée Michel.

Le parlement Vaudois a voté la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises), il s'agit de deux points d'impôt supplémentaire pour l'année 2017, quatre points pour l'année 2018 et 6 points pour l'année 2019. Ce qui amènera une augmentation de CHF 1'800'000.- pour l'année 2019.

M. J.-C. Trotti : la commune a obtenu l'autorisation de démolir la STEP, ceci se déroulera cet hiver.

Mme S. Paratore : utilisé par l'EVAM, notre abri de protection civil restera inoccupé quelque temps.

M. P. Basabe : suite à l'intervention de M. V. Moret, la commune a contacté le service de sécurité SDS, afin qu'il augmente sa vigilance à la gare et à ses alentours. La vidéo surveillance est active à la gare et le poste de gendarmerie vient d'ouvrir. 5 gendarmes, ainsi que la police et la police des transports y sont installés.

Le centre de tri de Gland, SOTRIDEC, a ouvert au mois de mars dernier. Ce centre est muni de nouvelles technologies et il optimise le transport par le rail jusqu'à Lausanne.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 7 novembre 2016 :

- fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

- demande de crédit d'étude pour financer les travaux complémentaires et supplémentaires relatifs à la transformation de la Maison de Ville.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Mme A. Cherbuin informe que le Conseil Régional a approuvé un dépôt de projet d'agglomération auprès de la Confédération contenant 9 mesures pour cette législature. La Confédération fait un appel tous les 4 ans concernant les projets de transports collectifs.

Le Conseil Régional a aussi accepté une demande de crédit de CHF 90'000.- pour une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins et pour l'étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (Eysins et relocalisation de la Ballastière).

Il a autorisé une sortie anticipée de la commune de Commugny du Conseil Régional.

6. Préavis No 08/2016-2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. W. Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 08/2016-2017 est accepté à l'unanimité

7. Préavis No 09/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 164'500.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 4 à 14 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. P. Girardi, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. Gada estime que si l'on accepte ce crédit d'étude, on accepte donc son projet dans l'ensemble.

M. F. Keller ajoute que l'on doit voter un crédit pour corriger des erreurs de conceptions.

Mme A. Cherbuin demande si de l'énergie renouvelable est envisagée pour le chauffage.

M. J.-C. Trotti répond qu'il est effectivement prévu qu'à terme le chauffage sera récupéré du rejet de la STEP.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 2

Le préavis No 09/2016-2017 est accepté à la majorité.

8. Préavis No 10/2016-2017 relatif à l'initiative populaire communale « pour la pérennité des établissements publics » ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme P. Gallimard, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de commission des Finances, M. W. Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Alliste demande ce qu'il adviendra du projet temporaire accepté par le Conseil communal en 2012 et de la demande de crédit d'étude de CHF 172'000.- accepté par le Conseil communal en 2013 pour la construction d'un restaurant sur l'esplanade.

M. G. Produit explique que le deuxième projet, qui est plus conséquent, ne va pas pouvoir voir le jour à cet endroit. Le premier projet, plus modeste, va être retravaillé avec une autre entreprise. Cependant, une modification de l'affectation du sol sera obligatoire. Le but est d'avoir une restauration toute l'année.

M. P.H. Zbinden est contre le préavis, car l'initiative impose une limite dans le temps.

M. G. Produit approuve ces propos, cependant il défend le préavis, car 15% de la population a signé cette initiative. Si le Conseil communal refuse, une votation communale devra avoir lieu et cela engendrera des frais inutiles. Actuellement, la Municipalité travaille pour l'ouverture d'une auberge.

M. P. Girardi relève que la commune est propriétaire de la Copétane et qu'il suffit de la renommer « Auberge ».

M. G. Produit souligne que la commune désire de la restauration.

M. Eric Charlot Valdieu demande ce qu'il en est de l'ouverture au public du restaurant du Château et s'il y a eu des discussions avec les propriétaires.

M. G. Produit indique qu'il y a eu des discussions avec la Fondation du Château et qu'il est difficile de transformer le pressoir, car il y a des contraintes dans les infrastructures de la cuisine et qu'il faut des sanitaires pour personnes handicapées. Pendant un temps d'essai, il est prévu d'ouvrir le restaurant du Château au public pour les repas de midi. Le cabinet de physiothérapie, qui appartient au château, serait un bon endroit pour ouvrir un restaurant. Pour cela il faut leur trouver un autre lieu. Un restaurant dans les caves du château serait une autre possibilité, car il y a déjà la cuisine et les sanitaires.

Mme L. Bory rappelle qu'il y a des cuisines dans la salle des colonnes et que l'Auberge du Château a fermé car elle n'était pas rentable. Une auberge engendre des frais importants pour une commune.

M. G. Produit répond qu'il voulait effectivement parler de la salle des colonnes et non du pressoir et ajoute qu'il est nécessaire d'avoir un lieu accessible au plus grand nombre.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 36

Non : 4

Abst. : 3

Le préavis No 10/2016-2017 est accepté à la majorité.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Communication de la Municipalité concernant la patinoire du Château

M. G. Produit explique que la Municipalité demande un vote consultatif au Conseil communal au sujet d'un projet de la patinoire du château. Suite à son achat il y a dix ans, on peut considérer que CHF 50'000.- ont été dépensés annuellement pour le financement de la patinoire provisoire (amortissement de CHF 500'000.- sur dix ans). Elle a beaucoup d'atouts, mais les inconvénients sont une installation et un entretien compliqués. Elle est utile pour les loisirs, mais peu pratique pour le hockey. Sa structure est peu fonctionnelle, mais peut tenir encore quelques temps. Le club de hockey de Coppet a 150 membres, dont 1/3 sur liste d'attente. La construction de la piscine-patinoire des Rojalets est ralentie. Le projet d'une nouvelle patinoire provisoire au château serait de sortir la patinoire du bassin afin de l'agrandir, d'avoir un accès et un entretien plus faciles. Pour les 10 ans de la patinoire, la Municipalité propose une patinoire plus grande, plus moderne et rectangulaire.

Le coût pour les communes serait de CHF 84'000.- HT la première année, puis les années suivantes de CHF 34'000.- HT. Le fournisseur se charge de reprendre l'ancienne patinoire.

Les changements seraient de passer de 380m² à 450m², d'une surface ronde à une surface rectangulaire, de passer d'une patinoire de loisir à une patinoire pouvant accueillir le hockey. Ce projet permettra une meilleure sécurité et une meilleure qualité de glace.

Le Président ouvre la discussion.

M. G. Meylan demande si la patinoire actuelle sera reprise si l'on en construit une nouvelle.

M. G. Produit répond qu'elle sera revendue.

M. M. Paquet s'interroge sur la durée de la patinoire provisoire.

M. G. Produit explique que le projet de la piscine-patinoire des Rojalets repart à zéro. Si les riverains sont d'accord avec le futur projet, la construction durera 2 ans.

Ce projet de patinoire provisoire a été discuté avec les syndicats de Terre-Sainte. Le club de hockey est dans l'attente de ce projet, car il doit évoluer.

M. G. Cherbuin demande s'il faut aussi changer la buvette de la patinoire et à quel prix.

M. G. Produit indique que la buvette actuelle a coûté CHF 100'000.- lors de son achat. Elle sera encore utilisée cet hiver, mais qu'il faut trouver une autre solution.

M. J.-C. Trotti ajoute que la buvette était prévue pour 10 ans.

M. A. Alliste aimerait connaître le taux d'occupation de la patinoire et si cela vaut la peine d'avoir une construction plus grande.

M. G. Produit informe que 13'000 paires de patins ont été louées l'hiver dernier et que si l'on augmente la surface de la patinoire, on diminue la liste d'attente du club de hockey. Actuellement, l'entretien prend beaucoup de temps et diminue donc le temps disponible au patinage.

M. F. Keller se demande pourquoi la nouvelle patinoire est prévue au-dessus du bassin et pas à côté.

M. G. Produit répond qu'il faudrait regazonner pour Jardin en Fêtes et que la surface est de 600m².

M. E. Charlot Valdieu demande si cette patinoire sera plus coûteuse qu'actuellement.

M. G. Produit explique que les communes ont amorti en une fois l'ancienne patinoire. La nouvelle serait plus cher, car chaque année le coût serait de CHF 34'000.- HT.

M. M. Gada demande s'il y a un accord avec le château ou avec les autres communes. Il se demande aussi pourquoi ne pas avoir utilisé un préavis urgent.

M. G. Produit indique que le château a été approché. Le lieu de la patinoire est défini par un contrat. Les autres communes sont favorables et Coppet paierait la moitié de la facture, soit CHF 42'000.- la première année. La Municipalité est hors délai pour un préavis urgent. Si le Conseil communal accepte ce projet, ceci ne sera pas une autorisation officielle.

Mme F. Wildi Sugrañes s'informe si, les CHF 37'500.- de la vente de l'ancienne patinoire sont déjà déduits des CHF 84'000.- de la première année.

M. G. Produit répond que les CHF 37'500.- de la vente sont déduits.

M. P. Girardi relève que c'est une nouvelle patinoire et que dès la deuxième année il s'agit de payer CHF 4'000.- par an et par commune.

M. M. Gada trouve que ce projet n'est pas présenté dans les règles et que si c'est pour le mettre au budget, cela est peu élégant.

M. G. Produit précise que la Municipalité désire connaître l'avis du Conseil communal et que l'hiver arrivant le projet devient urgent.

M. R. Camponovo estime que la patinoire a fait ses preuves et que c'est un lieu de rencontre. Sa pérennité doit être assurée. Vu la rapidité de ce projet, il se demande si la solution proposée est optimale. Il relève qu'il est possible d'installer un plancher sur le gazon sans abîmer celui-ci et ajoute que la buvette n'était pas prévue pour 2 saisons (été aux Rocailles et hiver à la patinoire), elle a donc fonctionné le double.

M. G. Produit ajoute qu'effectivement la solution de l'étagage fonctionne dans d'autres communes.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 1

Abst. : 3

Le vote consultatif est accepté à la majorité.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle que le calendrier des séances 2017 est joint au courrier et que les commissions des Finances et Gestion peuvent d'office prévoir leur séance à la fin du conseil communal.

Mme Marinette Oberli-Blanchoud demande si les bacs rouges ont été rachetés comme prévu par le fournisseur.

M. G. Produit explique que la discussion a été difficile avec le fournisseur, et qu'il a fallu trouver une autre alternative. Paléo a pris une première partie des bacs, il en prendra une deuxième partie d'ici novembre prochain. Seuls quelques bacs resteront dans la commune.

Mme L. Volant indique qu'au chemin des Pessules les candélabres sont éteints et que la zone piétonne est mal entretenue.

M. J.-C. Trotti répond que la demande d'entretien a été faite et qu'il s'agit d'un problème technique sur les candélabres. Ceux-ci vont être réparés.

M. E. Charlot Valdieu s'informe quant à la possibilité de construire en dur aux Rocailles.

M. G. Produit précise qu'il s'agit d'une zone d'utilité publique, donc la zone peut être construite. Cependant, le canton refusera l'autorisation de construire un restaurant. Ce qui est entreposé a été mis à l'enquête. Une école (hepia), intéressée par cet espace, a effectué des projets. Ceux-ci seront étudiés lors de cette législature.

La séance est levée à 22h.

La prochaine séance est prévue le lundi 7 novembre 2016 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin

